



**HAL**  
open science

## 'Tu aimes trop l'argent et méprises ta vie'. Le commerce lucratif des Assyriens en Anatolie centrale

Cécile Michel

### ► To cite this version:

Cécile Michel. 'Tu aimes trop l'argent et méprises ta vie'. Le commerce lucratif des Assyriens en Anatolie centrale. La richesse nel Vicino Oriente Antico, Atti del Convegno internazionale Milano 20 gennaio 2007, Centro Studi del Vicino Oriente (Milano), pp.37-62, 2008. halshs-00642825

**HAL Id: halshs-00642825**

**<https://shs.hal.science/halshs-00642825v1>**

Submitted on 18 Nov 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# LA RICCHEZZA NEL VICINO ORIENTE ANTICO

*Atti del Convegno internazionale  
Milano, 20 gennaio 2007*



© 2008 by Centro Studi del Vicino Oriente  
Via Vitruvio, 41 - Milano  
e-mail: info@vicinoriente.it  
Sito Internet: www.vicinoriente.it

© 2008 per la presente edizione:  
Edizioni Ares - Via Stradivari, 7 - 20131 Milano  
e-mail: info@ares.mi.it  
Il catalogo completo delle Edizioni Ares è consultabile nel sito:  
www.ares.mi.it

ISBN 978-88-8155-415-7

In copertina: Stendardo di Ur (tomba PG779), Londra, British Museum

Con il patrocinio della



**Regione Lombardia**

In collaborazione con



**Provincia  
di Milano**  
Cultura e  
beni culturali

## PRESENTAZIONE

*La ricchezza è una caratteristica essenziale di ogni civiltà strutturata. Lo sviluppo dell'agricoltura, l'organizzazione sociale da esso richiesta, l'amministrazione dei prodotti e gli scambi commerciali a breve o a lungo raggio ne sono elementi costitutivi e sono all'origine della formazione di Stati dalla complessa struttura, influenzando su tutti gli aspetti della vita: religiosi, politici, artistici e culturali.*

*Scegliere questo tema, con riferimento al Vicino Oriente antico, significa aprire, con l'aiuto degli studiosi che interverranno al Convegno, importanti squarci su un mondo che la moderna ricerca sta svelando a poco a poco. I Relatori che parteciperanno al Convegno svilupperanno temi specifici e significativi del campo di studi dei quali ciascuno è specialista a livello internazionale e metteranno a fuoco di volta in volta aspetti legati alle loro ricerche, a quelle di natura filologica e storica sui testi antichi o a quelle più propriamente archeologiche, che ci fanno conoscere sia gli oggetti della vita quotidiana e del culto sia quelli legati al lusso o alla propaganda.*

*La Mesopotamia, e in particolare la terra di Sumer nella sua parte meridionale, raggiunse nel IV millennio a.C. livelli tali di organizzazione sociale, con grandi insediamenti urbani e la costruzione e manutenzione di una estesa rete di canali, da disporre di un'elevata produzione agricola; la mancanza di minerali metallici, legname e pietre, indispensabili sia per la vita di tutti i giorni sia per il prestigio delle classi dominanti, rese necessario lo scambio di prodotti con aree adiacenti o anche remote che ne disponevano. L'invenzione della scrittura e lo sviluppo di una cultura scribale che superava i limiti degli Stati portarono, con l'estendersi dei contatti commerciali, alla diffusione su un'area molto più vasta e fra popoli eterogenei, dall'Anatolia alla Siria occidentale, al Caucaso e all'Iran, degli elementi della cultura mesopotamica: le lingue legate alla scrittura cuneiforme, sistemi legislativi e ideologie del potere, metodi amministrativi, culti e miti, opere letterarie, usi commerciali e tecnologie.*

*I temi trattati risultano così in realtà interdipendenti: la ricchezza presente nelle tombe reali di Ur del III millennio, i rapporti fra i re e*

Kingdom», *JNES* 34, 1975, pp. 249-263, con la bibliografia ivi citata.

<sup>26</sup> J. RICHARDS, «Modified order, responsive legitimacy, redistributed wealth: Egypt, 2260 – 1650 BC», in J. RICHARDS - M. VAN BUREN (eds.), *Order, Legitimacy and Wealth in Ancient States*, Cambridge 2000, pp. 36-45.

<sup>27</sup> «Zur kultische Bedeutung von Expeditionsinschriften», in B. M. BRYAN - D. LORTON (eds.), *Essays in Egyptology in Honor of Hans Goedicke*, San Antonio 1994, pp. 69-80.

<sup>28</sup> Già indicate come *Drohformel*, «maledizione», e *Segensformel*, «benedizione», cfr R. ANTHES, *Die Felseninschriften von Hatnub*, Leipzig 1928, p. 10.

<sup>29</sup> W. Hamm. CM 150.

<sup>30</sup> G. POSENER, «Une stèle de Hatnoub», *JEA* 54, 1968, pp. 67-70.

<sup>31</sup> Graffito Hatnub 49 (anno 31 di Sesostri I, XII dinastia).

<sup>32</sup> W. Hamm. CM 43.

<sup>33</sup> Sinai n. 90 (cfr nota 5); R. B. PARKINSON, *Voices from Ancient Egypt*, London 1991, pp. 97-99. A quanto risulta dal testo, Horurra si era recato in missione d'estate, quando si corre il rischio che la turchese risenta del caldo torrido e non esca di un bel colore.

## «TU AIMES TROP L'ARGENT ET MÉPRISES TA VIE!» LE COMMERCE LUCRATIF DES ASSYRIENS EN ANATOLIE CENTRALE

*Cécile Michel*

«Tu aimes trop l'argent et méprises ta vie!». Ce reproche émane d'une lettre rédigée par deux femmes, la sœur et l'épouse d'un marchand assyrien de Kaniš, qu'elles accusent de cupidité au mépris de sa famille, voire des dieux, comportement qui risque de mettre sa vie en danger<sup>1</sup>. Elle est expédiée au début du II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C., alors que les Assyriens se sont rendus maîtres de la route de l'étain entre Aššur et l'Asie Mineure. La ville d'Aššur, sur le Tigre au Sud de Mossul, est alors une cité-État indépendante, dominée par une oligarchie marchande. Tels les marchands de Venise, Gênes, Pise ou Florence qui, entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècles de notre ère parcourent l'Orient byzantin, les Assyriens s'aventurent à plus d'un millier de kilomètres de chez eux dans le but premier de s'enrichir par le biais d'échanges; ils s'installent à Kültepe, l'ancienne Kaniš, à proximité de la ville moderne de Kayseri, en Turquie. Leurs maisons, situées dans la ville basse, appelé *kārum*, ont livré à ce jour 22.360 tablettes cunéiformes constituant leurs archives privées: lettres, documents judiciaires et commerciaux. Là, ils vendent l'étain et les étoffes transportés dans leurs caravanes. Au retour ils accumulent à Aššur une partie de l'or et de l'argent issus de leur transactions et investissent l'autre partie dans de nouvelles caravanes.

Certains marchands assyriens ont réussi leur carrière commerciale et se sont considérablement enrichis, toutefois la terminologie paléo-assyrienne propose un vocabulaire limité relatif à la richesse. Afin de comprendre les mécanismes par lesquels ces Assyriens ont atteint l'opulence, il est nécessaire de présenter brièvement les différents aspects du commerce lucratif qu'ils ont engagé en Asie Mineure et les divers

moyens utilisés pour accroître leurs bénéfices. Le commerce semble avoir profité à toute la population d'Aššur, voire à une partie des habitants des différentes cités-États anatoliennes, à commencer par l'élite locale. L'évolution de la situation économique de certaines familles a nécessairement des retombées sociales et les textes font état de divers signes extérieurs de richesse.



Fig. 1: Les voies de communication à l'époque paléo-assyrienne.

## 1. Terminologie de la richesse dans la documentation de Kaniš

Le vocabulaire akkadien relatif à l'opulence, la richesse ou le luxe est assez peu employé par les marchands assyriens dont le but premier est pourtant de s'enrichir par de lucratives activités commerciales. La correspondance privée découverte à Kaniš recèle en revanche beaucoup d'allusions à la pauvreté, ou du moins à ses signes: une maison vide, la ruine, le manque de nourriture, voire la famine. De fait, et c'est une constante dans la documentation cunéiforme proche-orientale, la part belle est faite aux évocations de situation négatives<sup>2</sup>. Lorsque la situation est bonne, que les affaires marchent et que les membres de la fa-

mille jouissent des bénéfices d'une entreprise en bonne santé, ils n'éprouvent pas le besoin de l'écrire; par contre, si la situation économique est mauvaise ou qu'elle s'est dégradée, et que cela a un impact sur la vie quotidienne des individus, ceux-ci s'en plaignent et envoient des lettres, parfois pathétiques, aux membres de la firme familiale responsables de la situation ou capables de les aider: «Que donnerai-je aux enfants? Que donnerai-je à notre mère? Que dirai-je pour ma nourriture? (...) Mes yeux sont devenus sombre (à force d'essayer de trouver) de la nourriture pour moi et pour les enfants!»<sup>3</sup>. De manière générale, une situation normale, voire bonne, échappe à l'écrit<sup>4</sup>.

### 1.1. Riche en opposition à pauvre

Les rares occurrences du verbe *šarûm*, «être/devenir riche», interviennent en parallèle au verbe *lapānum*, «être/devenir pauvre». Une lettre datée de la seconde phase d'occupation du *kārum* de Kaniš par les Assyriens (Ib) et exhumée sur le site d'Alişar, l'ancienne Amkuwa, propose une expression qui rappelle par exemple des prophéties attestées dans la littérature akkadienne rédigée en babylonien standard<sup>5</sup>: «le riche [deviendra pauvre et le pa]uvre deviendra riche»<sup>6</sup>. Malheureusement cette lettre adressée à Dāya par Šilli-Ea est partiellement détruite et le contexte n'est pas clair. L'auteur de la missive se plaint de ne pas avoir de nouvelles de son correspondant depuis une quinzaine d'années; l'expression aurait été prononcée par un certain Warad-Enlil, mais nous ne savons pas à quoi fait allusion ce dernier. L'opposition riche/pauvre est également attestée par un contrat de mariage entre Anatoliens qui témoigne de l'égalité de statut des deux époux dans la tradition locale<sup>7</sup>: «Zabarašna a pris pour épouse Kulzīya. La maison appartient à eux deux. Qu'ils deviennent pauvres ou qu'ils deviennent riches, tout cela est entre eux. Si Zabarašna divorce de Kulzīya, ils partageront entre eux deux la maison».

D'autres contrats familiaux, en revanche, n'envisagent que l'appauvrissement éventuel de l'une des parties. Un couple d'Anatoliens adopte un garçon, peut-être déjà adulte et actif. Tout profit obtenu par l'adopté, désormais unique héritier du couple, doit être rapporté au foyer. Mais le document prend aussi en considération l'évolution possi-

ble de la situation financière de l'adoptant; si elle se dégrade, il est autorisé à vendre l'adopté<sup>8</sup>: «Si Šeliara réalise un profit où que ce soit, il l'apportera à la maison de Habatali. S'il cache quoi que ce soit à Habatali, il payera 2 mines d'argent (et) lui, on le tuera (...) Si Habatali devient pauvre, il pourra vendre Šeliara. Si Habatali (et) Niwahšušar meurent, Šeliara prendra (tout), (même) si elle (la femme) donne naissance à un garçon, il prendra tout le patrimoine». En bref, l'adopté partage les bénéfices qu'il réalise avec la perspective d'hériter de son père adoptif, mais il risque d'être vendu en cas d'endettement de ce dernier. Ce contrat reflète en quelque sorte la situation du marchand qui peut s'enrichir aussi soudainement qu'il peut se trouver ruiné.

### 1.2. Description de la pauvreté pour définir l'aisance

Les mentions négatives font en général l'objet de beaucoup plus d'attention de la part des auteurs de la documentation cunéiforme, et grâce à elles il est possible de deviner ce que signifie vivre dans l'aisance, c'est-à-dire avoir plus que le strict nécessaire. La caractéristique de la pauvreté, d'après les lettres, est l'absence de tout; beaucoup de femmes se plaignent que leurs époux les ont laissées dans une "maison vide", telle Tarām-kūbi<sup>9</sup>: «Lorsque tu es parti, tu ne m'as pas laissé d'argent (ne fût-ce) qu'un sicle. Tu as dégarni la maison [et] tu as (tout) vidé».

Un verdict rendu par l'assemblée du comptoir de commerce de Wahšušana (dans la région du lac salé en Anatolie centrale) précise les obligations du mari assyrien envers son épouse anatolienne. En son absence, ce dernier doit entretenir sa femme et lui procurer le minimum vital soit, par mois, 8 mines de cuivre en morceaux pour l'achat de nourriture, d'huile et de bois, ainsi qu'une étoffe par an<sup>10</sup>. De fait, le comble de la pauvreté revient à ne même pas disposer de ces éléments indispensables à la vie quotidienne<sup>11</sup>: «L'hiver est arrivé et il n'y a pas même un morceau de pain, de bois ou des étoffes pour les (fém.) vêtir». Les allusions à la famine sont fréquentes dans les lettres féminines; celles-ci ne témoignent pas pour autant d'une situation d'extrême pauvreté de ces femmes à Aššur mais parfois plutôt d'une rhétorique visant à apitoyer leurs maris: «Depuis que tu es parti, une famine terrible s'est installée dans la Ville d'Aššur et tu ne m'as pas laissé d'or-

ge, pas même un litre. J'ai constamment besoin d'acheter de l'orge pour notre nourriture» poursuit Tarām-Kūbi à l'attention de son mari Innāya<sup>12</sup>.

Une famille dotée d'un toit pour l'héberger, de bois pour se chauffer, d'étoffes pour se vêtir et de suffisamment d'aliments pour se nourrir n'est plus définie comme une famille pauvre. Mais peut-on pour autant considérer que toute famille qui possède quelques biens en plus du strict nécessaire soit riche? Certaines entreprises familiales ont prospéré grâce au commerce assurant une vie aisée à certains de leurs membres à Aššur; comment y sont-elles parvenues?

## 2. Un commerce lucratif

### 2.1. Le commerce des Assyriens en Asie Mineure

Les Assyriens exportent en Asie Mineure de l'étain, originaire d'Ouzbekistan ou du Tadjikistan, et des étoffes, de fabrication locale ou provenant du Sud mésopotamien. Étain et étoffes sont transportés à dos d'ânes pour un voyage de plus de mille kilomètres parcourus en six semaines à travers steppes et montagnes.

Une fois arrivée à Kaniš, la marchandise est dédouanée au palais, puis soit vendue comptant sur place, soit vendue à crédit à des agents chargés d'aller la revendre dans d'autres comptoirs commerciaux d'Asie Mineure au meilleur prix. Ces échanges de marchandise, contre or et argent sont soit immédiats, soit indirects, par le biais de transactions sur le cuivre et la laine. A l'Ouest, les exportations assyriennes d'étain vers l'Anatolie centrale alimentent l'industrie locale du bronze destiné aux armes et aux outils, favorisée par d'importants gisements cuprifères<sup>13</sup>. Au retour d'Asie Mineure, les Assyriens rapportent de l'or et de l'argent.

À Aššur le métal est généralement thésaurisé mais il est aussi utilisé pour acheter l'étain aux Elamites. L'argent rapporté à Aššur constitue le moyen de paiement privilégié; il est immédiatement réinvesti dans de nouvelles caravanes. Les quantités importantes d'argent rapportées à Aššur ont naturellement attiré les marchands étrangers vendant l'étain et les étoffes.

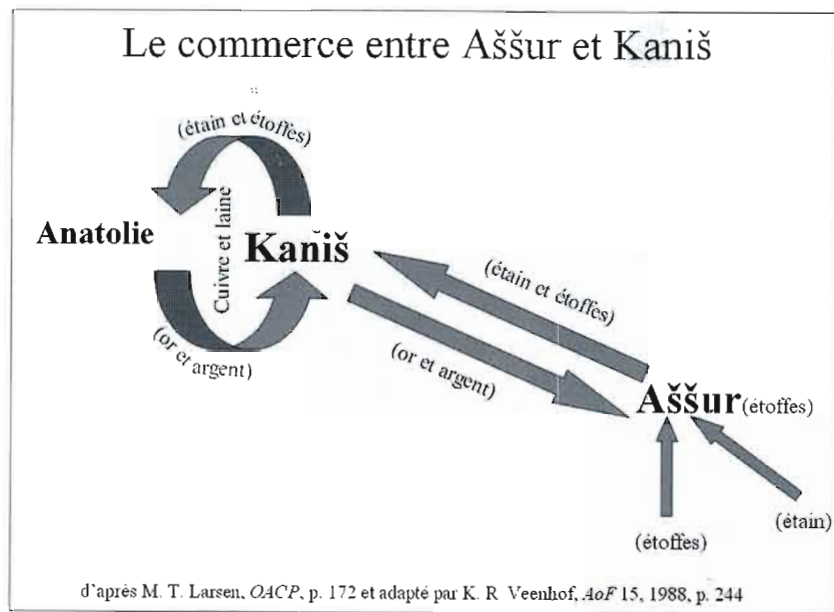


Fig. 2: Schéma du commerce paléo-assyrien.

La ville d'Aššur tient donc lieu d'intermédiaire entre l'Est et l'Ouest pour le commerce de l'étain; l'étain y est acheté entre 12 et 16 sicles d'étain le sicle d'argent (un sicle = 8 g), tandis qu'en Anatolie, il est vendu entre 6 et 8 sicles d'étain le sicle d'argent, soit le double<sup>14</sup>. L'approvisionnement de la ville d'Aššur en étain dépend non seulement de l'arrivée régulière de caravanes en provenance de l'Est mais également du climat politique des régions traversées par ces dernières. Lorsque l'étain fait défaut, le prix du métal à Aššur s'élève et les marchands doivent faire preuve de patience. Les étoffes sont produites localement ou achetées à des marchands originaires du Sud de la Mésopotamie (les étoffes dites akkadiennes). Le prix moyen d'une étoffe *ku-tānum* (standard) achetée à Aššur varie entre 3,5 et 6,5 sicles pièce, elle se vend en moyenne de 10 à 20 sicles en Anatolie, soit trois fois son prix. Les ânes sont également commercialisés, achetés 22-25 sicles chacun y compris harnais et fourrage, ils sont revendus une trentaine de sicles en Anatolie, lorsqu'ils ne meurent pas en cours de route. Le commerce régulier de l'étain et des étoffes est parfois complété par des produits rares comme le lapis-lazuli dont la route est la même que cel-

le de l'étain ou du fer natif. La marchandise voyage sous scellés jusqu'en Asie Mineure.

## 2.2. Un commerce favorisé par le pouvoir

Les exportations assyriennes sont facilitées par des conventions passées par Aššur et ses comptoirs de commerce avec les autorités des localités traversées. Les quelques traités découverts précisent les droits et devoirs de chacune des parties: marchands assyriens et souverains autochtones<sup>15</sup>. Le brouillon d'une convention passée avec une localité anatolienne non nommée montre que les autorités locales en profitent pour s'approvisionner en étain au passage: «De même que ton père le faisait, de chaque caravane qui monte tu prélèveras 12 sicles d'étain. De chacune qui redescend, de même que ton père, tu bénéficieras de 1 ¼ sicle d'argent par âne. Tu ne recevras rien de plus. S'il devait y avoir une guerre ou si aucune caravane ne pouvait venir, alors on t'enverrait 5 mines d'étain depuis Hahhum». Un autre traité passé avec le souverain de Kaniš spécifie entre autres les prérogatives de ce dernier sur les marchandises importées: il peut prélever des étoffes en guise de taxe d'importation et pour sa propre consommation, mais ces dernières ne peuvent être prises de force ou payées à un prix inférieur à la normale<sup>16</sup>. Un troisième traité passé avec les autorités de Hahhum, une ville située sur l'Euphrate et qui sert parfois d'entrepôt aux Assyriens, précise le titre des fonctionnaires anatoliens ayant le droit de prélever des étoffes sur les caravanes provenant d'Aššur et le prix qu'ils doivent verser en retour<sup>17</sup>. Les princes anatoliens avaient donc tout intérêt à attirer les marchands assyriens dans leurs localités: ce commerce à longue distance a profité à la fois aux Assyriens et aux Anatoliens.

Le commerce des Assyriens est également encouragé par des mesures politiques destinées à favoriser ces échanges<sup>18</sup>. Lorsqu'Ilušumma monte sur le trône d'Aššur, il décide de faciliter les échanges commerciaux avec les habitants du Sud mésopotamien; il prétend avoir «lavé» le cuivre des Akkadiens, peut-être sa ville se chargeait-elle de l'affinage du cuivre apporté par les Akkadiens?<sup>19</sup> Sous le règne de son successeur, Erišum I<sup>er</sup> (au début xx<sup>e</sup> siècle), on assiste à l'essor com-

mercial d'Aššur. Dans une inscription consacrée à la construction du temple d'Aššur, ce souverain prétend: «J'ai établi la liberté de circulation de l'argent, de l'or, du cuivre, de l'étain, de l'orge et de la laine jusqu'à la paille et au son», en bref de tout produit commercialisable<sup>20</sup>. Les échanges commerciaux atteignent leur apogée sous Ikūnum et son fils, Sargon I<sup>er</sup> (au début du XIX<sup>e</sup> siècle), avec le développement du commerce à longue distance vers la Cappadoce et la création de comptoirs commerciaux en Anatolie orientale<sup>21</sup>.

### 2.3. Bénéfices réalisés sur ce commerce pendulaire

Il est difficile d'évaluer la quantité totale de marchandise exportée pendant toute la durée du *kārum* II de Kaniš. En moyenne un marchand affrète entre deux et cinq ânes<sup>22</sup>. Les convois se réunissent pour former de grandes caravanes totalisant des dizaines voire quelques centaines d'ânes<sup>23</sup>. Le marchand responsable pour toute la caravane loue des frêteurs et des âniers. Le premier reçoit un capital d'exploitation tandis que le second est gratifié d'un salaire. La valeur totale de la marchandise est convertie en étain, l'un des plus importants convois recensés se monte à plus de 410 talents d'étain soit environ 12 1/3 tonnes d'étain!<sup>24</sup> Chaque année, plusieurs dizaines de tonnes d'étain et des milliers d'étoffes sont ainsi exportées en Asie Mineure et plusieurs centaines de kilos d'or et d'argent sont rapportés à Aššur. Certains marchands ont ainsi construit de grosses fortunes avec leurs investissements.

Les marchands privilégient l'exportation d'étoffes, à raison de trois ânes chargés d'étoffes pour un d'étain<sup>25</sup>. Cela s'explique par les bénéfices bruts réalisés respectivement par ces deux marchandises, 100% sur l'étain et 200% sur les étoffes. Ces bénéfices ne tiennent pas compte des nombreuses taxes qui étaient prélevées sur les convois de marchandises: une taxe d'exportation versée à l'Hôtel de Ville d'Aššur, des droits de douanes sur les biens et les personnes dans les différents royaumes traversés, une taxe d'importation au palais de Kaniš qui pouvait aussi acheter 10% des étoffes à un prix préférentiel. Des taxes étaient également prélevées sur l'argent et l'or envoyé à Aššur par les autorités du *kārum* de Kaniš et l'Hôtel de Ville d'Aššur.

Taxe	Lieu de prélèvement	Institution	Montant
<i>wašītum</i> taxe d'exportation	Aššur	<i>bēt ālim</i> hôtel de ville	1/120 de la valeur de la caravane
<i>dātum</i> taxe sur la caravane	en route	autorités locales	10 % de la valeur de la caravane
<i>qaqqadātum</i> taxe personnelle	en route	autorités locales	10-15 sicles d'étain par personne
<i>nishatum</i> taxe d'importation	Kaniš	palais local	3% sur l'étain et 5% sur les étoffes
<i>išrātum</i> dime	Kaniš	palais local	achat de 10% des étoffes à un prix préférentiel
<i>šaddu'atum</i> taxe de consignment	Kaniš	autorités du <i>kārum</i>	1/60 de la valeur de l'or et de l'argent envoyés à Aššur
<i>nishatum</i> taxe d'importation	Aššur	<i>bēt ālim</i> hôtel de ville	4% des métaux précieux importés

À ces différentes dépenses, il faut ajouter les frais de transport: capital d'exploitation pour les frêteurs, salaire des âniers, harnachement des ânes, nourriture et hébergement pour les hommes et les animaux... À partir des comptes de caravanes<sup>26</sup>, du montant des taxes imposées sur les caravanes et des bénéfices bruts normalement obtenus sur la vente des marchandises en Asie Mineure, on peut évaluer à environ 50% le bénéfice net réalisé par les marchands.

### 2.4. Un vocabulaire qui témoigne de la volonté de s'enrichir

Le dialecte paléo-assyrien, orienté vers le commerce, utilise un vocabulaire technique très développé et pas toujours facile à comprendre<sup>27</sup>. Les termes et expressions relatifs aux différents types d'investissements ou aux bénéfices réalisés sont nombreux, témoignant d'une volonté constante de la part des marchands d'accroître leurs profits. Relativement à l'investissement de capitaux dans des entreprises commerciales, les marchands utilisent les verbes *šapākum*, dont la racine sert aussi à former le substantif *šipkatum* «investissement», *nadā'um* «déposer, investir» ou *adāmum*, qui signifie «investir» ou «avoir une part» dans une société en commandite<sup>28</sup>. De même, le vocabulaire relatif au profit est varié, comme *nēmelum* ou encore *balāṭum*, construit



sur le verbe «vivre»: «Les Akkadiens n'ont pas pu venir à la Ville (d'Aššur): leur pays est troublé. S'ils arrivent (avant) l'hiver, et qu'il y a des possibilités d'achat avec des perspectives de bénéfice pour toi, alors nous t'en achèterons et nous (les) payerons avec de l'argent nous appartenant»<sup>29</sup>.

Certains verbes sont en effet détournés de leur sens propre pour donner véritablement vie à l'argent ou aux tablettes ayant une valeur économique<sup>30</sup>. Ainsi, les créances, une fois remboursées, «sont tuées» ou «meurent», c'est-à-dire qu'elles sont annulées. L'argent doit être en per-

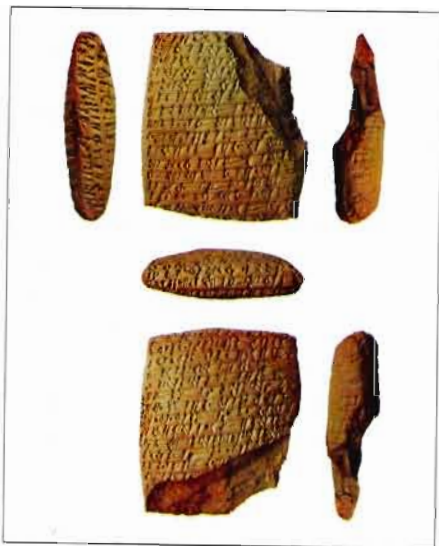


Fig. 3: Lettre adressée à Aššur-taklāku par Tariša.

pétuel mouvement: il est converti en marchandises, qui sont exportées puis échangées contre de l'argent, celui-ci servant à acheter de nouvelles marchandises. Lorsque l'argent n'est pas productif, c'est-à-dire qu'au lieu d'être investi il est stocké et reste inutilisé, les marchands utilisent l'expression «argent affamé», de *barā'um* «avoir faim»<sup>31</sup>. Dans leur correspondance, ils insistent fréquemment sur la nécessité d'agir partout où il y a ne fût-ce qu'un sicle d'argent à gagner: «confiez la marchandise partout où un profit pourra être produit, même un seul sicle»<sup>32</sup>.

### 2.5. Une attitude propice aux affaires

Au-delà du vocabulaire, l'attitude permanente de certains marchands témoigne d'une volonté de mettre à profit toute occasion qui se présente, d'inventer différentes méthodes pour accroître leurs bénéfices et en premier lieu de rentabiliser leur emploi du temps. Ils expédient l'argent à Aššur avant l'hiver et donc avant que les routes ne ferment à

cause de la rigueur de cette saison. Alors que le trafic avec l'Anatolie est interrompu, ils achètent les marchandises à Aššur et organisent les caravanes. Dès la réouverture des routes, les premières caravanes partent pour l'Asie Mineure. Le voyage aller et retour dure un peu plus de trois mois, deux autres mois sont consacrés à la vente des marchandises sur place et à l'achat de l'étain et des étoffes à Aššur; par conséquent les caravanes effectuent en moyenne deux voyages aller et retour chaque année. Ce va-et-vient des caravanes entre Aššur et Kaniš, lorsqu'il était optimisé, a permis à certains notables d'Aššur de s'enrichir considérablement.

L'organisation du commerce assyrien repose sur des sociétés commerciales dans lesquelles les marchands se répartissent en deux catégories: les investisseurs et les mandataires chargés de faire fructifier les capitaux. Ces entreprises ne sont pas sans risque pour les premiers, à la merci d'agents peu doués en affaires ou malhonnêtes. C'est pourquoi les créanciers s'informent de la réputation des agents qu'ils embauchent, insistant sur la fiabilité de leurs futurs associés, tandis que les mandataires essaient d'asseoir leur réputation auprès des investisseurs<sup>33</sup>. Plus un agent réussit de tels contrats, plus il est sollicité par les investisseurs. C'est ainsi qu'Aššur-nādā demande à son père de se dépêcher d'envoyer la marchandise acquise avec l'argent d'un tiers<sup>34</sup>: «Je veux recevoir la (marchandise) au cours du voyage afin que cela se sache ici et que le propriétaire de la marchandise qui m'est confiée ne me demande pas un garant au moment de mon départ, et ainsi que je ne sois pas humilié. Si la marchandise n'est pas encore partie, ici, il ne faut pas que cela se sache, (car) qui alors serait prêt à s'inscrire comme mon garant pour la totalité de l'argent? Ils diraient alors ceci: "Va chez ton père! Mais qui sait si le père est aussi bon que sa réputation le dit?". De fait les choses vont bien pour toi! Tu as de l'argent à ta disposition, alors que moi, ici, je dois verser de l'argent (pour) les étoffes pour ton compte et pour le mien».

En dehors d'un emploi du temps rentabilisé, d'une activité débordante et d'une réputation irréprochable, il existe des moyens, peut-être plus faciles, pour accroître les bénéfices réalisés sur une caravane de marchandises; la contrebande permet par exemple d'économiser le versement de certaines taxes ainsi que l'explique un Assyrien à ses associés<sup>35</sup>: «Quant au chemin détourné à propos duquel tu as écrit ceci:

“Agissez de manière à conserver intact chaque sicle de mon argent et à économiser la taxe personnelle!”. Lorsque le chemin détourné ouvrira, nous agirons selon tes instructions». Pour éviter les postes douaniers sur la route, ils empruntent des chemins non surveillés<sup>36</sup>. Pour échapper aux droits d’entrée, ils n’enregistrent qu’une partie des marchandises importées, le surplus pouvant être transporté de façon clandestine<sup>37</sup>: «Si le chemin détourné est sûr, c’est par (ce) chemin détourné que mon étain et mes étoffes de bonne qualité, autant qu’il en aura fait passer, devront me parvenir par une caravane. Si le chemin détourné est impraticable, que l’on apporte l’étain à Hurrâma. Que des habitants de Hurrâma fassent entrer la totalité de l’étain (dans la ville) par quantités de un talent chacun; ou encore, que l’on fasse des paquets de 10 ou 15 mines chacun, et que les employés (de la caravane les) fassent entrer (dans la ville cachés) dans leurs sous-vêtements. Une fois que l’on aura fait entrer le premier talent sans incident, alors seulement que l’on fasse entrer de nouveau un talent. Chaque fois qu’un premier convoi d’étain arrive sain et sauf, alors envoyez-le-moi par la première caravane au départ (et ainsi de suite)».

La contrebande réussit à certains d’entre eux, qui réalisent d’importants bénéfices mais en même temps attisent la jalousie de leurs voisins et risquent une dénonciation. Face à une telle imagination dans les méthodes de fraude, les autorités prennent des mesures à l’encontre des marchands assyriens: mise en garde, perquisition des maisons, imposition d’amendes, assignation à résidence, voire emprisonnement.

### 3. À qui profite le commerce?

Le commerce assyrien semble impliquer une grande partie des populations d’Aššur et de Kaniš; mais la situation n’était pas la même dans les deux localités.

#### 3.1. La population d’Aššur impliquée dans le commerce

À défaut d’un véritable corpus de textes en provenance d’Aššur, seu-

le la documentation retrouvée à Kaniš ou en haute Mésopotamie permet de se faire une idée du pourcentage de la population de la cité-État impliquée dans des activités commerciales. Les Assyriens mentionnés dans les archives royales de Mari sont systématiquement des marchands; il semble tout à fait logique que ces voyageurs soient davantage attestés dans les sources étrangères que leurs compatriotes plus sédentaires.

Les tablettes paléo-assyriennes, quant à elles, offrent l’image d’une ville surtout peuplée de marchands et d’entrepreneurs. Mais ces sources, de nature essentiellement commerciale, ne reflètent sans doute pas fidèlement toutes les activités des habitants d’Aššur et ne font que de rares allusions aux autres métiers nécessairement exercés par les Assyriens dans le domaine de l’artisanat par exemple.

Néanmoins, les bénéfices réalisés chaque année par les Assyriens profitent à l’ensemble de la population de la ville, à ses temples, qui mettent des capitaux à la disposition des marchands, et à ses institutions gouvernementales, clairement impliquées dans les échanges commerciaux. À la variété des métiers commerciaux – banquiers, agents, transporteurs –, s’ajoutent ceux qui ont un lien plus ou moins direct avec les échanges à grande distance, comme les artisans du textile et du cuir (sacs et harnais), les éleveurs d’ânes, les messagers<sup>38</sup>... Les éponymes d’Aššur, choisis parmi les grandes familles de la ville, mentionnés dans les textes de Kaniš et dont plusieurs listes ont été récemment identifiées<sup>39</sup>, exercent différents métiers qui n’ont pas tous un lien avec le commerce: batelier, fabricant d’armes, pourvoyeur de beurre, mais on y trouve aussi des éponymes *tamkārûm*.



Fig. 4: Tablettes découvertes à Kaniš en 1993, archives d’Aššur-taklāku.

### 3.2. *L'argent du roi et des institutions*

Le roi d'Aššur, tout comme les autres notables de la ville, intervient à titre privé dans le commerce. Ses lettres, adressées à des marchands assyriens et retrouvées dans les archives de ces derniers à Kaniš, sont généralement signées de son titre de *waklum*, «chef, souverain». Parmi les destinataires de la correspondance de Sargon figurent ses fils, présents en Anatolie et qui, comme tout membre d'une entreprise familiale, doivent vendre au meilleur prix l'étain et les étoffes envoyés par leur père depuis Aššur<sup>40</sup>: «Ainsi (parle) le *waklum*: dis à Enna-Sîn, Ušur-ša-Ištar et Aduda (fils de Sargon). Ennum-Aššur vous conduit 3 ânes noirs (chargés de) 6 talents d'étain et son surplus, ainsi que 12 étoffes d'emballage. Vous (êtes) mes fils. Là-bas, vous devez vous donner autant de mal pour vendre mon étain que si (c'était) pour vos propres (marchandises). N'attendez pas Aduda. Vendez l'étain jusqu'à concurrence de 1/2 sicle au-delà du prix courant. Dès qu'il sera disponible, partez et vendez-(le). Qu'Aduda obtienne l'argent».

Selon la documentation babylonienne contemporaine, le lien entre les marchands du *kārum* et l'État est assuré par le chef des marchands, dépendant du palais, qui organise la commercialisation des produits du domaine royal. À Aššur, rien ne montre que le roi soit un grand propriétaire foncier et l'autorité de l'Hôtel de Ville semble primer sur celle du souverain. Cette institution joue un rôle législatif, administratif et financier dans le cadre des échanges à longue distance: elle vend des produits aux marchands, tient lieu de banque et d'entrepôt public, collecte les impôts, contrôle les caravanes et le trafic de certaines denrées de luxe. Ces impôts participent à l'enrichissement de la ville d'Aššur.

### 3.3. *L'argent des dieux*

Les temples participent également au commerce des Assyriens en Asie Mineure. Avec les offrandes votives qu'ils reçoivent en or et argent, ils créent des fonds (*ikribū*) qu'ils investissent sur le long terme auprès des marchands<sup>41</sup>. Les dons aux temples relèvent d'une obligation morale pour tout membre respectable de la communauté. En l'absence d'archives de temple, celles des marchands documentent les propriétés

de certains dieux et mentionnent l'implication des prêtres dans le commerce à longue distance. Toutefois on ne sait pas si leurs activités entrent dans le cadre de celles du temple ou s'ils agissent à titre privé. Quoi qu'il en soit, les temples possèdent un trésor comme en témoigne le vol des bijoux en or du dieu Aššur dans le temple de la ville d'Ur-šu<sup>42</sup>: «Ce qui n'avait jamais eu lieu auparavant (est arrivé)! Des voleurs sont entrés dans le temple d'Aššur et ils ont volé le disque solaire en or sur la poitrine du dieu Aššur ainsi que le poignard du dieu Aššur. (L'or de l'emblème)-*mišurum* a été arraché, et les clous ainsi que les masses d'armes ont été emportés. Le temple a été vidé, ils n'ont rien laissé! Nous recherchons les voleurs, mais ne les trouvons pas!».

### 3.4. *La situation à Kaniš*

Le commerce des Assyriens en Asie Mineure profite donc à tous les habitants d'Aššur. Au-delà de l'Euphrate, en Anatolie, les communautés acceptent et accueillent les marchands car elles y trouvent également une source de profit. Les souverains cherchent même à attirer les Assyriens en leur fournissant un accès privilégié aux produits; les échanges de biens participent à l'accroissement de la richesse locale par le biais de taxes sur les activités des étrangers. L'étain importé sert à alimenter la fabrication du bronze. Les étoffes, luxueuses comparées à celles produites localement comme en témoigne leur prix souvent fort élevé, sont en grande partie vendues à l'élite locale à Kaniš et dans les autres comptoirs de commerce. Mais, étant donné le volume d'étoffes importées, plusieurs milliers chaque année, on peut se demander s'il y avait suffisamment de personnes aisées en Anatolie pour les acheter.

Quant à la population assyrienne de Kaniš, il s'agit principalement de membres des firmes familiales basées à Aššur, le plus souvent des fils aînés qui sont en charge de la branche anatolienne de l'entreprise. Leur condition sociale est donc en partie déterminée par la prospérité de l'entreprise et les opérations fructueuses qu'elle a réalisées. Toutefois, il semble que, bien que participant à une même firme, chaque membre de la famille disposait de ses propres capitaux; il n'existe en effet pas de références à d'éventuels capitaux de la famille, en revan-

che la notion de propriété individuelle est omniprésente<sup>43</sup>. Il y a donc certainement une distinction à effectuer entre le niveau de richesse des notables et patriarches d'Aššur et celui, sans doute inférieur, de leurs fils et représentants à Kaniš. Ceux-là, ayant acquis une certaine expérience, peuvent envisager, au décès de leurs pères, nantis de leur héritage, de retourner à Aššur où ils ne manquent pas d'afficher à leur tour leur réussite sociale.

#### 4. Les signes extérieurs de richesse

Que fait-on de son argent, au Proche-Orient ancien, lorsque l'on en a accumulé une certaine quantité? Dans la campagne mésopotamienne, l'un des signes de richesse consiste par exemple à posséder un bovin. Quant aux plus riches, ils investissent dans la terre. La documentation paléo-babylonienne comporte de nombreux contrats d'achat de terre, et à Nuzi, au XIV<sup>e</sup> s., Tehip-tilla procède à l'achat de près de 200 terrains, transactions qu'il déguise en adoptions, il se fait donc adopter à 200 reprises<sup>44</sup>. Les bailleurs de fonds agissent différemment; à Nuzi toujours, leurs archives comportent très peu d'achats de terre, ceux-ci préfèrent accroître leur capital par le biais de prêts<sup>45</sup>. À Larsa, les marchands de l'époque paléo-babylonienne investissent dans de véritables "hôtels particuliers" d'une surface pouvant dépasser 1.000 m<sup>2</sup>.<sup>46</sup> Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les marchands assyriens pour lesquels on a retrouvé principalement des contrats d'achat de maisons et d'esclaves<sup>47</sup>. La terre ne les intéresse pas, ils achètent les produits agricoles dont ils ont besoin sur le marché d'Aššur ou auprès des agriculteurs anatoliens en Asie Mineure et préfèrent investir dans les activités commerciales, bien plus rentables à leurs yeux.

Le contenu des quelques testaments découverts reflète cet état d'esprit<sup>48</sup>. Ces documents dressent l'inventaire des biens dont disposent les marchands: des maisons à Aššur et à Kaniš, des domestiques, des tablettes de créance, des métaux, or, argent et étain, du mobilier et de la vaisselle en bronze ou en cuivre, un sceau personnel... et aussi des dettes, héritées généralement par les fils<sup>49</sup>. Les créances, très nombreuses dans les archives des marchands de Kaniš, permettaient de faire travailler le capital, mais ne pouvaient s'exhiber comme un témoi-

gnage de richesse contrairement au personnel domestique ou aux biens matériels que représentent les propriétés immobilières et les bijoux.

##### 4.1. Posséder une grande maison à Aššur

Une partie des métaux précieux rapportés à Aššur est utilisée pour acheter de l'étain, des étoffes et des ânes et ainsi financer de nouvelles caravanes. Le reste est employé pour des remboursements, des cadeaux ou est converti en propriétés immobilières<sup>50</sup>. Les marchands, du fait de leurs activités à Aššur et en Anatolie, possèdent souvent plusieurs maisons; Alāhum, propriétaire d'une partie des archives découvertes en 1993, détient une demeure à Aššur, une seconde à Kaniš qui a livré ses archives, et une troisième à Burušhattum. Néanmoins, c'est à Aššur, où vivent les bailleurs de fonds, que la taille et l'apparence de la maison témoignent le plus de la réussite sociale de son propriétaire, comme le laisse entendre Lamassī qui écrit à son mari Pūšu-kēn<sup>51</sup>: «Depuis que tu es parti, Šalim-ahum a déjà construit une maison par deux fois! Nous-mêmes, quand donc pourrons-nous enfin faire de même?». Peut-être a-t-elle finalement obtenu gain de cause, puisque l'on apprend que les représentants de Pūšu-kēn à Aššur ont acquis pour leur patron une demeure d'une surface d'environ 3 mesures-šubtum pour un montant considérable de 16 mines d'argent, soit 8 kg de métal précieux<sup>52</sup>. Si cette mesure šubtum correspond au SAR connu par les textes paléo-babyloniens qui équivaut à 36 m<sup>2</sup>, cette maison couvrirait environ 108 m<sup>2</sup>. Notons qu'Imdīlum a acheté une maison à Aššur pour 20 mines d'argent, soit 10 kg<sup>53</sup>.

##### 4.2. Avoir un personnel domestique

Le personnel domestique figure également en bonne place dans les contrats d'achat et les testaments où les esclaves constituent la propriété personnelle du testateur. Il est difficile d'estimer la quantité d'esclaves ou de serviteurs employés dans les maisons d'Aššur et de Kaniš, mais il est de bon ton de posséder une domesticité composée de plusieurs hommes et femmes. Le prix d'un esclave peut aller de 5 ou

6 sicles pour de jeunes Anatoliens à une trentaine de sicles pour un Assyrien, voire davantage<sup>54</sup>; les riches marchands peuvent donc aisément s'en offrir plusieurs. Les femmes possèdent leur propre domesticité qui représente une partie de leur dot. Lamassī, la femme de Pūšukēn, refuse de se défaire d'une servante qui pourrait lui appartenir pour payer la taxe d'exportation due par son mari aux autorités d'Aššur<sup>55</sup>: «Quant à la mine correspondant à ta taxe d'exportation que tu m'as envoyée, les fonctionnaires-*mūšum* me l'ont réclamée et j'ai eu peur pour toi, mais je ne leur ai rien donné; je leur ai dit: "Que l'éponyme vienne chez moi et qu'il emporte (tout ce que contient) ma maison (mais je ne donnerai rien!)"». Ta sour a mis en vente une servante (pour cela), mais je l'ai libérée pour 14 sicles (d'argent)». Il est possible, en effet, de retenir un esclave en gage pour une dette et de le faire travailler pour récupérer l'intérêt de la dette. Outre leurs travaux domestiques, à Aššur, les esclaves sont parfois employés au transport des marchandises ou loués en guise de personnel d'une caravane.

#### 4.3. Autres biens précieux

D'autres biens de valeur constituent la propriété des marchands assyriens et des membres de leurs familles. Ainsi, une façon de thésauriser les métaux précieux consiste à les convertir en bijoux de toutes sortes: colliers, bracelets, fibules, bagues portés par les hommes et les femmes, ornements décorant les statues divines... Les mentions de bijoux en or sont fréquentes dans la correspondante féminine où ils constituent un capital. Innāya explique à son épouse qu'il lui a confié des bijoux qu'elle doit utiliser pour s'acheter à manger<sup>56</sup>: «Conserve les bracelets et les bagues qui sont ici qu'ils servent à ta nourriture». Ces bijoux n'ont pas été retrouvés lors des fouilles des maisons, car les marchands ont eu le temps d'emporter dans leur fuite tout ce qui avait de la valeur. En revanche, certaines tombes à Kaniš et à Aššur témoignent de la richesse de leur propriétaire. Les plus beaux exemples sont les tombes n. 20 et 25 des niveaux paléo-assyriens à Aššur qui ont offert un matériel luxueux: perles en lapis-lazuli de formes variées, colliers et bracelets composés de perles en or, lapis-lazuli, cornaline, agate et d'autres pierres semi-précieuses<sup>57</sup>.

Outre les métaux précieux, les tombes dégagées à Kaniš ont livré de la vaisselle en bronze, des armes et des outils, autant d'objets constituant la richesse du défunt. En ce qui concerne la documentation textuelle, nos principales sources d'information sur le matériel métallique sont deux inventaires d'objets en bronze possédés par des habitants aisés de Kaniš<sup>58</sup>. Le premier inventaire donne la liste de 76 objets en bronze appartenant à Aššur-emūqī pour un poids total de 1 talent 17 mines de bronze, soit environ 38,5 kg<sup>59</sup>. Le second document énumère 93 objets et du mobilier pour un poids de 1 talent et 40 mines de bronze, soit environ 50 kg, se trouvant dans la maison d'une femme<sup>60</sup>. Ces deux listes recensent pêle-mêle: houe, couteau, vaisselle diverse, hache, clous, échelle, cuiller, coupe, bêche, tasse à mesurer, fourchette, miroir, marteau, ciseaux, faucille, poignard, jarre, contenants divers, marmite, chaînes, scie, lampe... La notification du poids total en bronze de ces objets confirme la valeur de cet alliage.

#### 4.4. Les soucis des riches

Le marchand qui s'est enrichi et a accumulé des biens qu'il conserve chez lui risque de provoquer la convoitise de ses voisins et doit protéger ses biens contre les voleurs. Le vol est attesté par les archives, qu'il s'agisse du vol de biens appartenant à des particuliers ou celui de la propriété du temple. Les marchands partant pour Kaniš avec leur caravane prodiguent de nombreux conseils à leurs épouses et leurs sœurs pour protéger leurs biens. Ceux-ci sont enfermés dans des coffres et des chambres fortes, dont les portes sont scellées de leurs sceaux régulièrement contrôlés. Un marchand met en garde sa fille qui lui a annoncé son intention d'ouvrir la porte de l'entrepôt: «La pièce du rez-de-chaussée, de même que celle de l'étage, n'est-ce pas par mon sceau qu'elles sont scellées? Je t'en prie, jusqu'à mon arrivée, n'ouvre aucun scellé sur la maison et surveille attentivement mes scellements»<sup>61</sup>.

\*

Grâce à des mesures protectionnistes édictées par les rois d'Aššur, les Assyriens exercent un monopole sur le marché anatolien où ils se

sont rendus indispensables. Leur participation au commerce local du cuivre et de la laine leur permet de réaliser une plus value supplémentaire sur la vente de leurs marchandises en Asie Mineure. Leur puissance dans le domaine économique trouve un équilibre avec le pouvoir militaire et administratif anatolien<sup>62</sup>. Le commerce développé par les Assyriens en Anatolie centrale a donc participé à l'enrichissement non seulement de la population d'Aššur mais aussi à celui des différentes cités-États anatoliennes qui ont ouvert leurs portes aux Assyriens. Il semble toutefois que cette entente n'a pas bénéficié à toute la population locale. Le témoignage des créances, très nombreuses dans le cas de débiteurs anatoliens, montre que certains d'entre eux se sont progressivement endettés et se sont retrouvés dans l'obligation de se mettre au service de leur créancier pour rembourser leurs dettes ou encore de livrer femme et enfants en gage<sup>63</sup>. Cet appauvrissement d'une partie de la population anatolienne a amené les souverains locaux à prendre des mesures d'annulation des dettes en s'inspirant sans doute des traditions mésopotamiennes<sup>64</sup>.

Le schéma a toutefois progressivement évolué. Après une génération ou deux, de plus en plus d'Assyriens s'installent en Anatolie; certains y établissent leur résidence principale, y demeurent avec leurs épouses et y élèvent leurs enfants. À leur tour, certains autochtones acquièrent peu à peu un rôle plus important dans le commerce; ils intègrent les firmes familiales assyriennes par le biais de mariages mixtes et y occupent des positions importantes. Cette promotion sociale, basée donc sur des liens familiaux, leur permet de s'enrichir à leur tour.

Cécile Michel

Chargée de Recherche du CNRS, Nanterre

## Bibliographie

- ALBAYRAK, Ý  
2000 - *Kültepe'den Yeni Bir Vasiyetnâme / Eine neues altassyrisches Testament aus Kültepe*, «Archivum Anatolicum» 4, pp. 1-16 / pp. 17-27.
- BALKAN, K.  
1974 - *Cancellation of Debts in Cappadocian Tablets from Kültepe*, dans *Anatolian Studies Presented to Hans Gustav Güterbock on the Occasion of his 65<sup>th</sup> Birth-*

- day*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 35, Istanbul, pp. 29-42.
- BAYRAM, S. & ÇEÇEN, S.  
1995 - *6 Neue Urkunden über Heirat und Scheidung aus Kaniš*, «Archivum Anatolicum» 1, pp. 1-12.
- CALMEYER, P.  
1976 - *Das Grab eines altassyrischen Kaufmans*, «Iraq» 39, pp. 87-98.
- CHARPIN, D.  
2003 - *La politique immobilière des marchands de Larsa à la lumière des découvertes épigraphiques de 1987 et 1989*, dans J.-L. HUOT (éd.), *Larsa, travaux de 1987 et 1989*, Bibliothèque Archéologique et Historique 165, Beyrouth, pp. 311-322.
- DERCKSEN, J. G.  
1996 - *The Old Assyrian Copper Trade in Anatolia*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 75, Istanbul.
- 1998 - *The Silver of the Gods. On Old Assyrian ikribū*, «Archivum Anatolicum» 3, pp. 75-100.
- 2001 - «*When we met in Hattuš*». *Trade according to Old Assyrian texts from Alis-har and Boğazköy*, dans W. H. van SOLDT et alii (éd.), *Veenhof Anniversary Volume. Studies Presented to Klaas R. Veenhof on the Occasion of his Sixty-Fifth Birthday*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 89, Leyde, pp. 39-66.
- 2004 - *Assyrian Institutions*, MOS Studies 4, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 98, Leyde.
- 2005 - *Metals according to documents from Kültepe-Kanish dating to the Old Assyrian Colony Period*, dans Ü. YALCUN (éd.), *Anatolian Metal III. Der Anschnitt*, Beiheft 18, Bochum, pp. 17-34.
- DONBAZ, V.  
2005 - *An Old Assyrian Treaty from Kültepe*, «Journal of Cuneiform Studies» 57, pp. 63-68.
- DURAND, J.-M. & MICHEL, C.  
1991 - «*adāmum/edēmum = "être occupé à"*», «Notes Assyriologiques Brèves et Utilitaires» 1991/91.
- EISSER, G. & LEWY, J.  
1930/35 - *Die altassyrischen Rechtsurkunden vom Kültepe*, *MVAG* 33 = *EL* 1 et *MVAG* 35/3 = *EL* 2.
- GARELLI, P.  
1963 - *Les Assyriens en Cappadoce*, Bibliothèque archéologique et historique de l'institut français d'archéologie d'Istanbul 19, Paris.
- 1965 - *Tablettes cappadociennes de collections diverses*, «Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale» 59, pp. 149-176.
- 1966 - *Tablettes cappadociennes de collections diverses*, «Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale» 60, pp. 93-152.
- GRAYSON, K.  
1987 - *Assyrian Rulers of the Third and Second Millennium BC (to 1115 BC)*, The Royal Inscriptions of Mesopotamia, Assyrian Periods, vol. 1, Toronto.

- GÜNBATTY, C.  
2004 - *Two treaty texts found at Kültepe*, dans J. G. DERCKSEN (éd.), *Assyria and Beyond. Studies Presented to Mogens Trolle Larsen*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 100, Leyde, pp. 249-268.
- HARPER, P.O. et alii  
1995 - *Discoveries at Ashur on the Tigris. Assyrian Origins*, New York.
- KIENAST, B.  
1984 - *Das altassyrische Kaufvertragsrecht*, Freiburger altorientalische Studien. Beiheft: Altassyrische Texte und Untersuchungen, Wiesbaden/Stuttgart.
- KRYSZAT, G.  
2004a - *Zur Chronologie der Kaufmannsarchive aus der Schicht 2 des Karum Kaneš*, Old Assyrian Archives Studies 2, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 99, Leyde, 2004.
- 2004b - *Wer schrieb die Waklum-Briefe?*, dans J. G. DERCKSEN (éd.), *Assyria and Beyond. Studies Presented to Mogens Trolle Larsen*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 100, Leyde, pp. 353-358.
- LARSEN, M. T.  
1967 - *Old Assyrian Caravan Procedures*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 22, Istanbul.
- 1976 - *Old Assyrian City-State and its Colonies*, Mesopotamia 4, Copenhague.
- 2002 - *The Aššur-nādā Archives*, Old Assyrian Archives 1, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 96, Leyde.
- LION, B.  
2003 - *Âges d'or et paradis perdus dans la littérature sumérienne*, dans V. PIRENE-DELFORGE ET Ö. TUNCA (éd.), *Représentations du temps dans les religions*, Genève, pp. 55-73.
- 2004 - *Les adoptions d'hommes à Nuzi (xiv<sup>e</sup> s. av. J.-C.)*, «Revue Historique de Droit français et Etranger» 82, pp. 537-576.
- LION, B. & STEIN, C.  
2001 - *The Pula-hali Family Archives*, Studies on the Civilization and Culture of Nuzi and the Hurrians 11, Bethesda.
- MAIDMAN, M. P.  
1976 - *The Tehip-tilla Family of Nuzi: A Genealogical Reconstruction*, «Journal of Cuneiform Studies» 28, pp. 127-155.
- MICHEL, C.  
1991 - *Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes*, Editions Recherche sur les Civilisations, Paris.
- 1997a - *Les enfants des marchands de Kaniš*, dans B. LION, C. MICHEL ET P. VILLARD (éd.), *Enfance et éducation au Proche-Orient ancien, Actes de la table ronde*, Nanterre, Décembre 1997, «Ktēma» 22, 1998, pp. 91-108.
- 1997b - *Propriétés immobilières dans les tablettes paléo-assyriennes*, dans K. R. VEENHOF (éd.), *Houses and Households in Ancient Mesopotamia*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 78, Istanbul, pp. 285-300.
- 2000 - *A propos d'un testament paléo-assyrien: une femme «père et mère» des capitaux*, «Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale» 94, pp. 1-10.
- 2001 - *Correspondance des marchands de Kaniš au début du II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.*, Littératures du Proche-Orient ancien, n. 19, Editions du Cerf, Paris.
- 2003a - *Old Assyrian Bibliography of Cuneiform Texts, Bullae, Seals and the Results of the Excavations at Aššur, Kültepe/Kaniš, Acemhöyük, Alişar and Boğazköy*, Old Assyrian Archives Studies 1, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 97, Leyde.
- 2003b - *Les femmes et les dettes: problèmes de responsabilité dans la Mésopotamie du II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.*, «Méditerranées» 34-35, pp. 13-36.
- 2005 - *Le commerce privé des Assyriens en Anatolie modèle du commerce archaïque selon K. Polanyi*, dans Ph. CLANCIER, F. JOANNÈS, P. ROUILLARD ET A. TENU (éd.), *Autour de Polanyi, vocabulaires, théories et modalités des échanges*, Paris 2005, pp. 121-133.
- 2006 - *Bigamie chez les Assyriens du début du II<sup>e</sup> millénaire*, «Revue Historique de Droit Français et Etranger» 84, pp. 155-176.
- MOREN, S. M.  
1980 - *Four Old Assyrian Tablets in a Private Collection*, «Orientalia» 50, pp. 98-105.
- ÖZGÜÇ, T.  
1986 - *Kültepe-Kaniš II, Eski Yakindoğu'nun Ticaret Merkezinde Yeni Araştırmalar*, TTKY V/41, Ankara.
- 2003 - *Kültepe Kaniš/Neša. The earliest international trade center and the oldest capital city of the Hittites*, The Middle Eastern Culture Center in Japan, Istanbul.
- REINER, E.  
2001 - *Who is afraid of Old Assyrian?*, dans W. H. VAN SOLDT et alii (éd.), *Veenhof Anniversary Volume. Studies Presented to Klaas R. Veenhof on the Occasion of his Sixty-Fifth Birthday*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stambul 89, Leyde, pp. 389-394.
- SODEN, W. VON  
1976 - *Ein altassyrisches Testament*, «Die Welt des Orients» 8, pp. 211-217.
- VEENHOF, K. R.  
1972 - *Aspects of the Old Assyrian Trade and its Terminology*, Studia et Documenta ad Iura Orientis Antiqui Pertinentia 10, Leyde.
- 1987 - *«Dying Tablets» and «Hungry Silver»*. *Elements of Figurative Language in Akkadian Commercial Terminology*, dans M. MINDLIN, M. J. GELLER ET J. E. WAINSBROUGH (éd.), *Figurative Language in the Ancient Near East*, Londres, pp. 41-75.
- 1988 - *Prices and Trade. The Old Assyrian Evidence*, «Altorientalische Forschungen» 15, pp. 243-263.
- 1997 - *Old Assyrian and Ancient Anatolian Evidence for the Care of the Elderly*, dans M. STOL ET S. P. VLEMINGS (éd.), *The Care of the Elderly in the Ancient Near East*, Leyde 1997, pp. 119-160.
- 2001 - *The Old Assyrian Period*, dans R. WESTBROOK ET R. JASNOW (éd.), *Security for Debt in Ancient Near Eastern Law*, Leyde-Boston-Cologne, pp. 93-159.
- 2003a - *The Old Assyrian List of Year Eponyms from Karum Kanish and its Chronological Implications*, TTKY VI/64, Ankara.
- 2003b - *Trade and Politics in Ancient Aššur. Balancing of Public, Colonial and*

*Entrepreneurial Interest*, dans C. ZACCAGNINI et alii (éd.), *Mercanti et Politica nel Mondo Antico, Saggi di Storia Antica* 21, Rome, pp. 69-118.

WILCKE, C.

1976 - *Assyrische Testamente*, «Zeitschrift für Assyriologie», pp. 196-233.

## Note

<sup>1</sup> TC 1 5, MICHEL 2001: n. 348; lettre adressée à Imdilum par Tarām-Kūbi, sa sœur, et Šimat-Aššur, son épouse. Les sigles, abréviations bibliographiques et références aux tablettes utilisés dans cet article sont ceux de MICHEL 2003a.

<sup>2</sup> Par exemple, LION 2003.

<sup>3</sup> Lettre écrite par une femme, BIN 6 183, 9-17, MICHEL 1997a: 101, n. 71.

<sup>4</sup> Il n'existe par exemple pas de contrat de mariage illustrant un cas standard; tous ceux qui ont été retrouvés présentent des situations atypiques: clauses envisageant la stérilité de l'épouse, un divorce, un second mariage (MICHEL 2006)...

<sup>5</sup> Cfr les exemples cités par le CAD Š/2 130b, sub. *šarū* adj. Dans la Bible, on retrouve une formulation similaire dans un proverbe: «Opprimer un pauvre, c'est l'enrichir, donner au riche, c'est l'appauvrir», Pr 22 16.

<sup>6</sup> OIP 27 15, 10-11: [...um-ma Ir-ad-<sup>3</sup>EN.LÍL]-ma ša-ri-ú-um, [i-lá-pi-in lá]-áp-nu-um i-ša-ru-ú. Ce texte est cité par DERCKSEN, 2001: 52, n. 75.

<sup>7</sup> KTS 2 6, MICHEL 2006: 161, n. 21.

<sup>8</sup> TCL 1 240, EISSER & LEWY: n. 8, l. 3-10 et 19-25.

<sup>9</sup> CCT 3 24, MICHEL 2001: n. 344, lettre adressée par Tarām-Kūbi à Innāya. Voir également les textes LAPO 19 316 et 319.

<sup>10</sup> Kt 88/k 269, BAYRAM & ÇEÇEN: 11-12.

<sup>11</sup> CCT 4 45b, 22-25: a-na-kam ku-šú-um ik-ta-áš-da-ni, lá NINDA iš-té-en<sub>6</sub>; lá e-šú-ú, lá TÚG<sup>h4</sup>: a-lu-bu-uš-ti-ši-na, i-ba-ši.

<sup>12</sup> CCT 3 24, MICHEL 2001: n. 344.

<sup>13</sup> VEENHOF 1972; LARSEN 1967; MICHEL 2001; et pour le commerce du cuivre en Anatolie, DERCKSEN 1996.

<sup>14</sup> Pour les prix des marchandises, cfr GARELLI 1963: 265-317; VEENHOF 1988.

<sup>15</sup> Les conventions commerciales paléo-assyriennes sont inventoriées dans MICHEL 2003: 136, bibliographie à laquelle il faut ajouter GÜNBATTY 2004 et DONBAZ 2005.

<sup>16</sup> Kt 00/k 6, GÜNBATTY 2004: 251-255; DONBAZ 2005, l. 12-23.

<sup>17</sup> Kt 00/k 10, GÜNBATTY 2004: 256-263, l. iii 5'-17'.

<sup>18</sup> VEENHOF 2003b.

<sup>19</sup> GRAYSON 1987: 18, l. 49-54; LARSEN 1976: 63.

<sup>20</sup> GRAYSON 1987: 22, l. 20-25; LARSEN 1976: 64-75.

<sup>21</sup> Les textes retrouvés dans le *kārum* II de Kaniš sont pour l'essentiel datés de la période allant du milieu du règne de Sargon à celui de Narām-Sîn, soit entre 1900 et 1850, VEENHOF 2003a; KRYSZAT 2004a.

<sup>22</sup> LARSEN 1967: 146-147.

<sup>23</sup> Sur les ânes dans les caravanes, DERCKSEN 2004: 255-285.

<sup>24</sup> VS 26 155: l. 39-41: la valeur de la caravane d'Imdilum s'élève à 410 talents et 11 mines d'étain, ŠU.NIGÍN 4 me-at 10 GÚ, 11 [ma]-na, AN.NA a-wi-it ELLAT<sup>at</sup> Im-di-lim.

<sup>25</sup> DERCKSEN 2005.

<sup>26</sup> Voir par exemple CCT 3, 27a, MICHEL 2001a: n. 111, LARSEN 1967: 11-14, une lettre détaillant les achats effectués à Aššur.

<sup>27</sup> REINER 2001.

<sup>28</sup> DURAND & MICHEL 1991.

<sup>29</sup> VS 26, 17, MICHEL 2001: n. 110; voir également les textes, TC 3 42, MICHEL 2001: n. 228: «Vendez ma marchandise là où (il y a) du profit pour moi», ICK 1 28, MICHEL 2001: n. 349: «Vends l'étoffe avec profit», CCT 3 27b, MICHEL 2001: n. 67: «Quant au reste de l'argent, vendez-le avec profit pour moi».

<sup>30</sup> VEENHOF 1987.

<sup>31</sup> VEENHOF 1987: 62 et TC 1 29, MICHEL 2001: n. 266.

<sup>32</sup> TC 3 21, MICHEL 2001: n. 294.

<sup>33</sup> MICHEL 2005.

<sup>34</sup> CCT 3 8b, MICHEL 2001: n. 260. Voir aussi les textes CCT 4 2a, MICHEL 2001: n. 221 et HUCA 39, 19, MICHEL 2001: n. 222 où Aššur-idi incite fortement son fils à revêtir le rôle de mandataire pour une société en commandite.

<sup>35</sup> BIN 4 5, MICHEL 2001: n. 178.

<sup>36</sup> VEENHOF 1972: 303-342.

<sup>37</sup> BIN 4 48, MICHEL 2001: n. 176.

<sup>38</sup> VEENHOF 2003b: 77-82.

<sup>39</sup> VEENHOF 2003a: 25-27.

<sup>40</sup> AKT 2 22, MICHEL 2001: n. 8. Noter que KRYSZAT 2004b attribue la plupart des lettres émanant du *waklum*, dans lesquelles le souverain participe au commerce, au règne de Puzur-Aššur II et non à son père Sargon; Puzur-Aššur aurait utilisé le sceau de son père pour sceller les enveloppes de ces lettres.

<sup>41</sup> DERCKSEN 1998.

<sup>42</sup> Babyl. 6 7, MICHEL 2001: n. 51.

<sup>43</sup> Il existe de nombreuses références à des prêts entre membres d'une même famille: père et fils, frères, voire mari et femme.

<sup>44</sup> MAIDMAN 1976. LION 2004 fait le point sur les différents types d'adoption à Nuzi.

<sup>45</sup> LION & STEIN 2001.

<sup>46</sup> CHARPIN 2003.

<sup>47</sup> KIENAST 1984.

<sup>48</sup> Voir par exemple les documents BIN 6 222, VON SODEN 1976; Kt o/k 196c, AL-BAYRAK 2000, MICHEL 2000; ICK 1 12, WILCKE 1976: 202; Tablette Thierry, GARELLI 1966: 131; MICHEL 1997a; VEENHOF 1997.

<sup>49</sup> MICHEL 2003b.

<sup>50</sup> MICHEL 1997b.

<sup>51</sup> GARELLI 1965: 156, MICHEL 2001: n. 306.

<sup>52</sup> TC 2 11, KIENAST 1984: 87.



<sup>53</sup> MOREN 1980: 101, MICHEL 2001: n. 347.

<sup>54</sup> KIENAST 1984: 28.

<sup>55</sup> GARELLI 1965: 156, MICHEL 2001: n. 306.

<sup>56</sup> CCT 3 24, MICHEL 2001: n. 344.

<sup>57</sup> CALMEYER 1976; HARPER *et alii* 1995.

<sup>58</sup> DERCKSEN 1996: 76-80.

<sup>59</sup> Kt c/k 1517, DERCKSEN 1996: 76-77.

<sup>60</sup> Kt h/k 87, DERCKSEN 1996: 77.

<sup>61</sup> BIN 6 20, MICHEL 2001: n. 334; MICHEL 1997b.

<sup>62</sup> VEENHOF 2003b.

<sup>63</sup> VEENHOF 2001; MICHEL 2003b.

<sup>64</sup> BALKAN 1974.

## LE ROI ET LA TERRE DANS LE PROCHE-ORIENT DU DEUXIÈME MILLÉNAIRE AV. J.-C.\*

*Dominique Charpin*

«L'Égypte est un don du Nil»: tout le monde connaît la formule d'Hérodote. Et l'on sait aussi qu'elle ne peut s'appliquer à la Mésopotamie: la crue de l'Euphrate et du Tigre se produit en effet trop tard dans le calendrier agricole pour être source de fertilité. Il fallait au contraire se protéger des effets de la crue, qui pouvaient être dévastateurs, car la période des hautes eaux coïncidait avec la moisson. Or le lit des fleuves et des canaux était situé en surplomb par rapport à la plaine environnante (fig. 1); il fallait donc un système de digues soigneusement entretenues pour éviter les catastrophes. Dans les périodes les plus critiques, le surplus des eaux était dirigé vers des marais<sup>1</sup>.

On comprend donc pourquoi l'eau, plus que la terre, pouvait être perçue comme la principale source de richesse par les habitants de la Mésopotamie: cette vaste plaine alluviale ne recevait, dans l'Antiquité comme de nos jours, que des quantités de pluie très insuffisantes pour permettre la mise en culture de son sol très fertile. La terre seule ne servait à rien: tout reposait sur le réseau de canaux. De ce point de vue, le contraste avec la Syrie est très clair (fig. 2). Dans cette zone, la terre est fertilisée par l'eau de pluie: c'est donc le dieu de l'Orage, maître des intempéries, qui est avant tout représenté. En témoigne par exemple une stèle d'Ugarit, où le dieu Ba'al est figuré, tenant une arme dans la main droite et son foudre dans la gauche, avec devant lui une figure du souverain à plus petite échelle (fig. 3); les rapports entre la royauté et le dieu de l'Orage étaient très étroits<sup>2</sup>. L'iconographie mésopotamienne est bien différente: elle met l'accent sur les canaux, où circulait l'eau, source d'abondance. La célèbre statue de Mari de la déesse au vase jaillissant le montre (fig. 4): sa robe est recouverte d'ondulations symbolisant les flots, l'identification étant facilitée par la repré-

## INDICE

Presentazione, di <i>Massimo Forlanini</i> .....	5
<i>Hans J. Nissen</i>	
Rich and Poor in Ancient Mesopotamia: the Royal Cemetery of Ur .....	7
<i>Gloria Rosati</i>	
«Uno Stato dalla pietra»: la ricerca delle ricchezze naturali nell'antico Egitto .....	19
<i>Cécile Michel</i>	
«Tu aimes trop l'argent et méprises ta vie!». Le commerce lucratif des Assyriens en Anatolie centrale .....	37
<i>Dominique Charpin</i>	
Le roi et la terre dans le Proche-Orient du deuxième millénaire av. J.-C. ....	63
<i>Carlo Lippolis</i>	
Lusso e ostentazione alla Corte assira .....	89
<i>Alessandra Avanzini</i>	
Il Paese dell'incenso. Mito degli autori classici e realtà dell'indagine archeologica .....	117